

Aide à la licence sportive

Qu'est-ce qu'une licence sportive ?

C'est une adhésion à un club affilié à une fédération sportive.

La licence sportive permet d'avoir accès à un grand nombre d'activités organisées par le club. Le licencié est couvert par l'assurance obligatoire de la fédération pour les dommages qu'il pourrait causer ou qu'un tiers pourrait lui causer lors de ces activités.

La licence est délivrée :

- Par une fédération sportive
- En son nom par un club qui lui est affiliée

Il existe 2 types de licence :

- La licence « **loisir** »
- La licence « **compétition** »

Public éligible ?

- 1 Jeunes de 3 à 20 ans
- 2 Résidant au Port
- 3 Souhaitant s'inscrire dans un club portois

Montant de l'aide ?

50 € sans conditions de ressources

Démarches à effectuer :

- Se rendre sur le site officiel de la ville du Port **www.ville-port.re**
- Dans l'onglet « E-Port », cliquer sur « démarches en ligne » puis sur « Sport : aide à la licence sportive ».
- Compléter le formulaire en ligne en suivant les indications mentionnées, y joindre les documents demandés. La demande sera envoyée dans un premier temps à l'association concernée.
- Les dossiers sont ensuite transmis à la Direction des Sports.
- Le versement de l'aide se fera **directement auprès de l'association.**



Conformément aux obligations du Règlement (UE) Général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons que le responsable de traitement est Monsieur le Maire, Olivier Hoarau. Vos données sont conservées pour une durée maximale de 3 ans.

Les informations suivies d'un astérisque sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction de votre dossier. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé destinées à instruire votre demande d'aide à la licence et réaliser les statistiques demandées sur les résultats de la mise en œuvre de la politique sportive communale, auquel vous consentez dans le cadre des objectifs mentionnés. Les données enregistrées n'ont pas pour finalité une décision automatisée.

Dans la mesure où cela est compatible avec l'activité du traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, droit d'opposition pour des motifs légitimes, droit à la limitation du traitement. Vous avez également la faculté de donner des directives sur le sort de vos données et introduire une réclamation auprès de la CNIL pour les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande au Délégué à la protection des données de la Mairie de Le Port par courriel à l'adresse : dpo@ville-port.re ou par courrier à l'adresse : Mairie de Le Port – 9 Rue Renaudière de Vaux – 97420 LE PORT en joignant un justificatif de votre pièce d'identité.

